



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome VI (1854)**

*Wluoz, Vrevaux,*

Village de l'arrondissement de Saint-Claude ; canton des Bouchoux ; perception et bureau de poste de Molinges ; paroisse de Saint-Georges de Larrivoire ; à 3 km de Larrivoire, 18 des Bouchoux, 19 de Saint-Claude et 59 de Lons-le-Saunier.

Alitude.: 715<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Larrivoire, au sud par Choux et les Bouchoux, à l'est par les Bouchoux et à l'ouest par Rogna et Choux. Le Closet, la Chaux, le Petit-Verger, le Moulin et Vers Erve font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Molinges, Choux et Larrivoire ; par les biefs de la Perrine, de Verseva et deux autres petits ruisseaux.

Le village est situé dans la région des hautes montagnes du Jura, au fond d'un bassin. Les maisons, peu isolées, sont construites en pierres, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. La plupart sont cachées sous des massifs de noyers et d'autres arbres à fruits.

Population : en 1790, 115 habitants ; en 1846, 120 ; en 1851, 135, dont 71 hommes et 64 femmes ; population spécifique par km carré, 30 habitants ; 29 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Georges. Paroisse de Larrivoire.

Série communale à la mairie. La série du greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 7639 à 7643, 3 E 7904, 3 E 10734 à 10736 et 3 E 12960. Tables décennales : 3 E 1122 à 1130. Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1182, 2 Mi 1216, 2 Mi 1954, 5 Mi 1 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1828 : surface territoriale 448<sup>h</sup> divisés en 853 parcelles que possèdent 104 propriétaires, dont 59 forains ; surface imposable 438<sup>h</sup> savoir : 151 en bois-taillis, 111 en parcours, 85 en terres labourables, 54 en prés, 26 en bois-sapins, 7 en broussailles, 4<sup>h</sup> 21<sup>a</sup> en friches et murgers, 77<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments et 7<sup>a</sup> en jardins, d'un revenu cadastral de 3108 fr.; contributions directes en principal 579 fr.

Le sol, montagneux et d'une moyenne fertilité, produit du froment, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels et des fruits, surtout des noix.



On importe le quart des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour 0/0.

Ou élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres et des volailles ; 6 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux et des sablières.

Les habitants fréquentent les marchés de Saint-Claude. Ils sont généralement dans l'aisance. Quelques-uns vont peigner le chanvre pendant l'hiver. Presque tous, en été, s'occupent du transport des bois de sapins.

Il y a dans ce village un moulin à trois tournants, deux scieries mécaniques à une lame de scie et un chalet dans lequel on fabrique annuellement 10.000 kg de fromage bleu, dit de *Septmoncel*.

Biens communaux : une maison commune qu'on vient d'acquérir, renfermant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 17 garçons et 11 filles, et 139<sup>h</sup> 16<sup>a</sup> de bois, pâtures et terres, d'un revenu cadastral de 338 fr.

Bois communaux : 40<sup>h</sup> 98<sup>a</sup> ; coupe annuelle 4<sup>h</sup> 53<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 802 fr.; dépenses ordinaires 802 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

Au fond d'un bassin en forme d'entonnoir, bordé de rochers coupés à pic dont les flancs déchirés ne laissent croître que quelques massifs de sapins, de bois-taillis ou de buis, à travers lesquels des torrents se précipitent en cascades, se cache le village de Vulvoz comme pour échapper à tous les regards et s'isoler du reste du monde. Son origine est inconnue. On ne commence à rencontrer son nom dans les chartes qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

Seigneurie : Vulvoz dépendait en toute justice de la partie de la terre de Saint-Claude dite *la grande Cellèrerie*, propriété de l'abbé de ce monastère. Les sujets étaient mainmortables.

Prévôté : Ce village était le centre de la prévôté de la Côte Saint-Georges. Ce fief de prévôté était possédé en 1550 par Daniel de Millet, de Vulvoz, écuyer, qui laissa pour héritiers de Claudine de Lavaucourt, son épouse, Joachim, Pierre-Daniel et Antoine de Millet, ses enfants, vivant tons en 1584.

*Joachim* de Millet fut père de *Jean* de Millet, prévôt de Vulvoz et de la Côte Saint-Georges, de *Claude* de Millet, propriétaire de la grange de Tailla, et de *Catherine* de Millet, mariée avant 1622 à Claude Blanchot, de Saint-Claude : Claude-François de Millet, fils de Jean, ayant dissipé sa fortune, Guillaume-Daniel de Millet, son fils, s'en rendit adjudicataire en 1677, et devint ainsi prévôt de Vulvoz. Ce fief fut acquis par M. Dronier de Villars et appartenait en 1789 à M<sup>me</sup> de Lamartine, sa fille.

De la maison prévôtale, il ne reste que le tronçon d'une tour circulaire, percée de meurtrières, attenante à une maison qui appartient à M<sup>me</sup> veuve Richard.

Curiosités naturelles : On remarque à Vulvoz la belle cascade du Moulin, les anciens blocs de pierre qui se sont détachés des montagnes et sont restés debout à leur pied, ainsi que le cirque de rochers qui entoure le village.

Bibliographie : Annuaire du Jura, année 1843. — Archives de la préfecture du Jura.